

## ÉTATS FINANCIERS

*(Exercice terminé le 31 décembre 2004)*

## BANQUE DU CANADA

## RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a élaboré et mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque; ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Deloitte & Touche s.r.l. et Ernst & Young s.r.l., dont le rapport figure ci-après. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



D. A. Dodge, gouverneur

Ottawa, Canada



S. Vokey, CA, comptable en chef

## VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2003 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par les cabinets Deloitte & Touche s.r.l. et Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 20 janvier 2004.



DELOITTE & TOUCHE s.r.l.

Comptables agréés



ERNST & YOUNG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 21 janvier 2005



BANQUE DU CANADA

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(En millions de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<b>REVENUS</b>		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 38,2 millions de dollars (42,4 millions de dollars en 2003) .....	<u>1 928,9</u>	<u>1 971,5</u>
<b>DÉPENSES par fonction</b> (notes 1 et 3)		
Politique monétaire .....	54,3	54,6
Monnaie .....	115,7	101,9
Système financier .....	26,6	24,4
Gestion financière .....	<u>31,3</u>	<u>31,0</u>
	<u>227,9</u>	211,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses .....	53,8	63,8
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses recouvrées .....	<u>(53,8)</u>	<u>(63,8)</u>
	<u>227,9</u>	211,9
<b>REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b> .....	<u><u>1 701,0</u></u>	<u><u>1 759,6</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

## BANQUE DU CANADA

**BILAN**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

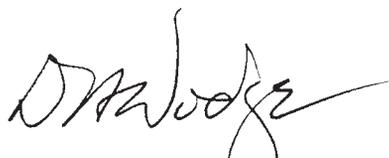
(En millions de dollars)

<b>ACTIF</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Dépôts en devises</b>		
Devises américaines .....	507,2	532,9
Autres devises .....	5,5	8,4
	<u>512,7</u>	<u>541,3</u>
<b>Avances aux membres</b>		
<b>de l'Association canadienne des paiements</b> .....	0,5	-
<b>Placements (note 4)</b>		
Bons du Trésor du Canada .....	13 628,8	12 511,2
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada échéant dans les trois ans .....	9 153,9	8 534,3
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada n'échéant pas dans les trois ans .....	20 408,1	20 130,5
Autres placements .....	2,6	2,6
	<u>43 193,4</u>	<u>41 178,6</u>
<b>Immeubles de la Banque (note 5)</b> .....	129,3	130,9
<b>Autres éléments de l'actif</b>		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente .....	2 519,1	1 902,1
Tous les autres éléments de l'actif (note 6) .....	375,8	365,0
	<u>2 894,9</u>	<u>2 267,1</u>
	<u><u>46 730,8</u></u>	<u><u>44 117,9</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

**PASSIF ET CAPITAL**

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<b>Billets de banque en circulation</b> (note 7) .....	<b>44 240,6</b>	42 190,6
<b>Dépôts</b>		
Gouvernement du Canada .....	<b>1 062,7</b>	533,0
Banques .....	<b>382,1</b>	359,5
Autres membres de l'Association canadienne des paiements .....	<b>118,8</b>	140,8
Autres dépôts .....	<b>382,8</b>	337,2
	<b>1 946,4</b>	1 370,5
<b>Passifs envers le gouvernement du Canada</b>		
Devises américaines .....	<b>383,5</b>	403,0
<b>Autres éléments du passif</b>		
Tous les autres éléments du passif .....	<b>130,3</b>	123,8
	<b>46 700,8</b>	44 087,9
<b>Capital</b>		
Capital-actions (note 8) .....	<b>5,0</b>	5,0
Réserve légale (note 9) .....	<b>25,0</b>	25,0
	<b>30,0</b>	30,0
	<b>46 730,8</b>	44 117,9



D. A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, CA, comptable en chef



J. S. Lanthier, C.M., FCA  
Président du Comité de la vérification  
et administrateur principal

Au nom du Conseil



A. Landry, c.r.  
Présidente du Comité  
de la planification et du budget

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers sont exprimés en millions de dollars.)

### 1. Fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces cinq fonctions conformément au modèle de répartition de la Banque.

#### Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

#### Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité des billets, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

#### Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde.

#### Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficaces à titre d'agent financier du gouvernement, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

#### Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soient assurés divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada, d'obligations à prime du Canada et de titres de placement du Canada, grâce à un soutien efficace des opérations et des systèmes. Elle recouvre le coût des opérations liées aux titres destinés aux particuliers auprès de l'agence Placements Épargne Canada.

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, le revenu net de la Banque est versé au Receveur général du Canada.

## 2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Un état des flux de trésorerie n'a pas été établi étant donné que la position de liquidité et de trésorerie de la Banque et d'autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités de l'institution peuvent être obtenus à partir de l'*État des revenus et dépenses* et du *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

### a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations, qui concernent pour l'essentiel les prestations de pension et autres avantages sociaux futurs, sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts attendus des soins de santé.

Les dépenses constatées (revenus constatés) au titre des régimes pour l'exercice comprennent le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts, le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que l'amortissement du coût non constaté des prestations au titre des services passés, des pertes (gains) actuarielles et de l'obligation (de l'actif) transitoire. Le calcul du rendement prévu des actifs des régimes pour l'exercice est fondé sur la valeur marchande de ces actifs et est effectué selon une méthode reposant sur la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur cinq ans.

L'excédent des pertes (gains) actuarielles cumulatives nettes dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs à la date des modifications.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la Banque a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme comptable s'appliquant aux avantages sociaux futurs. Les soldes transitoires initiaux sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue, à la date de l'adoption, des participants actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs a été fixée à 12 ans pour les régimes de pension et le programme d'indemnités pour longs états de service, à 14 ans pour le régime de soins médicaux postérieurs à la retraite et à 7 ans pour les régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

#### **d) Conversion des devises**

Les éléments de l'actif et du passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates du bilan. Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

#### **e) Avances**

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte.

#### **f) Placements**

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement, ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements, est inclus dans l'*État des revenus et dépenses* au titre des revenus.

#### **g) Programme de prêt de titres**

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date de l'opération.

#### **h) Immeubles de la Banque**

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

### **i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente**

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont considérées comme des prêts entièrement garantis et sont inscrites au bilan selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

### **j) Dépôts**

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché. Les intérêts versés sur les dépôts sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

### **k) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat**

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont considérées comme des emprunts entièrement garantis et sont inscrites au bilan selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

### **l) Assurance**

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

### 3. Dépenses par catégorie

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Traitements .....	82,1	79,2
Avantages sociaux et autres frais de personnel .....	29,7	25,7
Coût des billets de banque .....	58,6	46,6
Entretien des immeubles .....	20,5	21,5
Services et fournitures .....	83,9	93,4
Amortissement .....	17,0	19,3
	<b>291,8</b>	285,7
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers .....	<b>(53,8)</b>	(63,8)
Autres .....	<b>(10,1)</b>	(10,0)
Total .....	<b><u>227,9</u></b>	<b><u>211,9</u></b>

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

### 4. Placements

Titres	2004			2003		
	Coût après amortissement	Juste valeur	Rendement moyen (%)	Coût après amortissement	Juste valeur	Rendement moyen (%)
Bons du Trésor du Canada	13 628,8	13 634,1	2,6	12 511,2	12 521,3	2,8
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les 3 ans	9 153,9	9 480,1	5,3	8 534,3	8 842,5	5,4
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 3 ans mais pas plus de 5 ans	5 910,4	6 271,1	5,2	5 760,2	6 147,5	5,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 5 ans mais pas plus de 10 ans	8 954,2	9 786,5	5,7	9 027,9	9 749,5	5,8
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 10 ans	5 543,5	6 469,4	6,0	5 342,4	6 026,9	6,2
	<b>43 190,8</b>	<b>45 641,2</b>		41 176,0	43 287,7	
Actions de la Banque des Règlements Internationaux	2,6	200,4		2,6	195,1	
	<b><u>43 193,4</u></b>	<b><u>45 841,6</u></b>		<b><u>41 178,6</u></b>	<b><u>43 482,8</u></b>	

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. Au 31 décembre 2004, aucun titre n'avait été prêté en vertu du programme de prêt de titres.

La juste valeur des titres est établie en fonction des cours du marché.

En 1970, la Banque a acquis 8 000 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) afin de prendre part à cette institution et, de façon générale, aux initiatives internationales. Les actions ne sont pas offertes au public et leur juste valeur a été estimée en fonction des renseignements contenus dans les états financiers de la BRI et des taux de change en vigueur aux dates du bilan.

## 5. Immeubles de la Banque

	2004			2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	167,5	85,0	82,5	167,5	81,6	85,9
Matériel informatique et logiciels	65,6	49,3	16,3	57,7	43,0	14,7
Autre équipement	140,5	114,0	26,5	136,8	107,7	29,1
	<u>373,6</u>	<u>248,3</u>	<u>125,3</u>	<u>362,0</u>	<u>232,3</u>	<u>129,7</u>
Projets en cours	4,0	–	4,0	1,2	–	1,2
	<u>377,6</u>	<u>248,3</u>	<u>129,3</u>	<u>363,2</u>	<u>232,3</u>	<u>130,9</u>

Les projets en cours ont pour objet l'amélioration de l'immeuble du siège et la mise à niveau du système de traitement des billets de banque et d'autres systèmes informatiques.

Le remplacement du système de prestation des services de ressources humaines a été mené à terme en 2004 et est compris dans le poste « Matériel informatique et logiciels ».

## 6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements canadiens totalisant 245,9 millions de dollars (257,9 millions en 2003). Est également compris l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui s'élève à 84,7 millions de dollars (78,6 millions en 2003).

## 7. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
5 dollars	891,0	826,9
10 dollars	1 018,3	972,1
20 dollars	13 729,7	12 856,2
50 dollars	6 681,9	6 623,3
100 dollars	19 919,6	18 731,5
Autres billets de banque	2 000,1	2 180,6
	<u>44 240,6</u>	<u>42 190,6</u>

Le poste « Autres billets de banque » comprend les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal.

## 8. Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

## 9. Réserve légale

Le fonds de réserve établi conformément à la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve légale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

## 10. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les paiements commencent d'être effectués et le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnités pour longs états de service aux employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

La Banque mesure ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle menée aux fins de la capitalisation du Régime de pension agréé a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et la prochaine sera effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2004 s'est chiffré à 8,6 millions de dollars (9,7 millions en 2003), soit 3,5 millions de dollars (3,1 millions en 2003) en cotisations de la Banque à ses régimes capitalisés et 5,1 millions de dollars (6,6 millions en 2003) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés.

On trouvera dans les tableaux ci-après des renseignements sur les régimes d'avantages sociaux des employés.

### Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
<b>Actifs des régimes</b>				
Juste valeur des actifs des régimes				
au début de l'exercice	<b>726,8</b>	639,2	-	-
Cotisations de la Banque	<b>3,5</b>	3,1	-	-
Cotisations des employés	<b>7,9</b>	5,2	-	-
Versements et transferts de prestations	<b>(30,4)</b>	(26,2)	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	<b>91,6</b>	105,5	-	-
<i>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice<sup>1</sup></i>	<b><u>799,4</u></b>	<u>726,8</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

1. Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 58 % en actions, 27 % en obligations, 10 % en valeurs à rendement réel, 3 % en encaisse et placements à court terme et 2 % en biens immobiliers, soit la même répartition qu'en 2003.

### Obligation au titre des prestations constituées

Obligation au titre des prestations constituées				
au début de l'exercice	<b>663,3</b>	612,1	<b>112,7</b>	106,4
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	<b>22,2</b>	17,7	<b>4,5</b>	4,4
Frais d'intérêts	<b>35,2</b>	33,9	<b>6,1</b>	5,8
Versements et transferts de prestations	<b>(30,4)</b>	(26,2)	<b>(5,1)</b>	(6,6)
Perte actuarielle	<b>24,9</b>	25,8	<b>8,1</b>	2,7
<i>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</i>	<b><u>715,2</u></b>	<u>663,3</u>	<u>126,3</u>	<u>112,7</u>

## Actif des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes (suite)

Situation des régimes	Régimes de pension		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Excédent (déficit) de la juste valeur des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	84,2	63,5	(126,3)	(112,7)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(88,1)	(100,6)	25,8	29,2
Coût non amorti des modifications	21,9	24,2	4,0	5,0
Perte actuarielle nette non amortie	66,7	91,5	25,6	18,2
<i>Actif (passif) au titre des prestations constituées</i>	<u>84,7</u>	<u>78,6</u>	<u>(70,9)</u>	<u>(60,3)</u>

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments de l'actif ». Le passif total au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments du passif ».

## Dépense (revenu) au titre des régimes

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	14,3	12,3	4,5	4,3
Frais d'intérêts	35,2	33,9	6,1	5,8
Rendement réel des actifs des régimes	(91,6)	(105,5)	-	-
Perte actuarielle	24,9	25,8	8,1	2,7
Perte sur compression	-	-	-	0,1
<i>Dépense (revenu) au titre des régimes, avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs</i>	<u>(17,2)</u>	<u>(33,5)</u>	<u>18,7</u>	<u>12,9</u>
<b>Ajustements</b>				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice	48,8	64,4	-	-
Écart entre l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice	2,3	2,3	1,0	1,0
Écart entre l'amortissement de la perte actuarielle pour l'exercice et la perte réelle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	(23,9)	(25,4)	(7,4)	(2,3)
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,6)	(12,6)	3,5	3,5
<i>Dépense (revenu) constatée au titre des régimes au cours de l'exercice</i>	<u>(2,6)</u>	<u>(4,8)</u>	<u>15,8</u>	<u>15,1</u>

## Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>Régimes de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<b>Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre</b>				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,25 %	4,80 %	5,30 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement
<b>Dépense au titre des régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %	5,30 %	5,30 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,00 %	6,00 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement
<b>Taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé</b>				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			9,63 %	9,63 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel			4,50 %	4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser			2014	2013

## Sensibilité aux principales hypothèses en 2004

	<u>Variation de l'obligation</u>	<u>Variation de la dépense</u>
<b>Incidence d'une augmentation / diminution de 0,25 % des taux hypothétiques</b>		
<b>Régimes de pension</b>		
Variation du taux d'actualisation	(31,5) / 31,5	(1,7) / 3,4
Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes	- / -	(1,8) / 1,8
<b>Autres régimes</b>		
Variation du taux d'actualisation	(4,9) / 5,2	(0,6) / 0,3
<b>Incidence d'une augmentation / diminution de 1,00 % des taux hypothétiques</b>		
<b>Autres régimes</b>		
Variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	16,8 / (12,8)	1,2 / (0,9)

## 11. Engagements, éventualités et garanties

### a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2011. Au 31 décembre 2004, des sommes fixes totalisant 96,6 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada. Les engagements liés aux autres services de traitement se chiffrent à 5,6 millions de dollars et expireront en juin 2006.

Des engagements liés aux améliorations apportées à l'immeuble du siège, d'un montant total de 11,2 millions de dollars, sont en cours au 31 décembre 2004. Les travaux devraient être achevés au cours de la prochaine année.

### b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É.-U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2004 et en 2003, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2004.

### c) Contrats de titres

Au 31 décembre 2004, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 2,50 %) s'élevait à 2 516,8 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 12 janvier 2005 (à la fin de 2003, des contrats totalisant 1 899,7 millions de dollars et portant intérêt au taux de 2,75 % étaient toujours en cours).

### d) Événualités

La Banque détient 8 000 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI.

### e) Procédure judiciaire

Au cours de l'année, une poursuite a été intentée contre la Banque du Canada relativement au Régime de pension agréé de cette dernière. Comme les avocats de la Banque sont d'avis que la demande d'indemnisation du demandeur ne repose pas sur un fondement juridique solide, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de la procédure influe de manière notable sur la position financière ou l'exploitation de la Banque.

## f) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

### **Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)**

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'Association canadienne des paiements et qui est exploité par elle. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses liquidités. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque, et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

### **Autres conventions d'indemnisation**

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.